

Congrès Régional à Lille

DES ŒUVRES D'ASSISTANCE, DE PRÉVOYANCE ET D'ASSURANCES SOCIALES ET DES JARDINS OUVRIERS

DEUXIÈME JOURNÉE :

Caisses de chômage. -- Mutualité féminine, maternelle et familiale Assistance maternelle. -- Protection de l'enfance

Le Congrès a tenu, vendredi, deux séances plénières. La première, qui a été ouverte à neuf heures et demie, était présidée par M. Dassoynville, président du Tribunal civil, entouré de MM. Dubron, Edouard Roussel, adjoint au maire de Roubaix; Maximilien Ducrocq, Ch. de Lauwereyns, avocat; Alfred Dodanville.

M. Dassoynville ouvre la séance en signalant l'utilité de garantir les ouvriers et employés contre les conséquences désastreuses du chômage involontaire, qui doit d'abord faire l'objet de la discussion.

Deux volumineux rapports ont été déposés sur la question, l'un de M. Dodanville, et l'autre de M. de Lauwereyns. L'auteur de ce dernier, prié par le président de rapporter la question, explique que ces deux rapports aboutissent à peu près aux mêmes conclusions, l'un étant un exposé historique et l'autre un exposé détaillé.

Avec une grande clarté et une exacte précision, il résume la question en définissant et délimitant le chômage involontaire par manque de travail, le seul dont doit occuper les caisses d'assurance contre le chômage, en faisant ressortir l'état poignant de l'ouvrier privé de son travail et de ses fruits par une cause quelconque indépendante de sa volonté.

Il montre l'intérêt qu'ont non seulement les ouvriers chômeurs, mais encore les patrons, à ce que les travailleurs soient assurés contre ce risque.

Abordant les modes d'assurance contre le chômage, le rapporteur parle du système gantois, qui a été généralement imité dans les organisations récentes. Il indique l'économie du système à base syndicale et celle du système à base mutualiste, sans recommander l'un ou l'autre, mais en manifestant toutefois ses préférences pour les groupements ayant un caractère professionnel. Il en arrive enfin à l'organisation central qui vient au secours des caisses particulières et qui est alimenté par des subventions municipales, des dons ou legs. Il en décrit la composition et donne des indications sur la répartition de ses allocations.

L'Association du Fonds Roubaisien

Il signale en particulier l'Association roubaïsoise présentant comme particulier... M. Edouard Roussel, le fondateur de l'Association du Fonds roubaïsois de chômage, est félicité par M. de Lauwereyns et applaudi par les congressistes.

M. Ed. Duquenois, vice-président de l'Association, est invité à donner connaissance d'une heureuse innovation qui garantit absolument la discrétion dans le contrôle des chômeurs, innovation qui est due à M. Edouard Roussel et qui consiste à faire contrôler par l'inspecteur du travail les chômeurs qui ne sont déclarés au Comité du Fonds de chômage par leur numéro d'immatriculation sur le registre de leur groupement.

Cette innovation a séduit M. de Lauwereyns qui, depuis huit jours qu'il la connaît, a déjà présenté plusieurs inspecteurs du travail qui tous se sont montrés prêts à se charger de pareil contrôle dans leur circonscription. Le rapporteur est également amené d'accorder avec M. Duquenois, à ajouter en ce sens un van à ceux qui servent de conclusions à son rapport.

Une assez longue discussion s'engage sur la question, mais touchant plutôt des points de détail ou des cas particuliers. Au cours de cette discussion, M. Roussel est amené à fournir des explications sur l'Association du Fonds roubaïsois.

M. Dassoynville met enfin aux voix les vœux suivants qui sont adoptés par l'Assemblée :

- 1° La question de l'assurance-chômage est de première urgence.
- 2° L'assurance contre le chômage doit être organisée à l'aide de groupements de professions connexes;
- 3° Dans chaque commune, il convient que les efforts des groupements ou « Caisses professionnelles » soient centralisés et soutenus à l'aide d'un fonds municipal, administré par une Commission spéciale, dite « Caisse communale »;
- 4° Cette commission a le devoir de gérer elle-même et d'administrer la personnalité civile qui a elle recueille des dons et legs ou des subventions patronales;
- 5° Elle assure la répartition mathématique des subsides entre les Caisses professionnelles, en contrôlant l'emploi des fonds et la sincérité des chômeurs;
- 6° Elle doit comprendre à la fois des délégués des Caisses professionnelles et des délégués de la municipalité; mais il est à désirer que les premiers y soient en plus grand nombre.

Après discussion, on décide d'ajouter à ces déclara-

tions, adoptées par les congressistes, les deux suivantes :

1° Il est à désirer que le contrôle soit opéré à l'aide de simples numéros matricules par les inspecteurs du travail.

2° Il est à désirer que les départements subventionnent les caisses communales et les caisses fédérales de chômage.

Après l'adoption de ces vœux, la séance est levée à onze heures et demie.

Assemblée plénière de l'après-midi

La deuxième réunion plénière a eu lieu l'après-midi, à deux heures et demie. M. Dubron a ouvert la séance en invitant M. Joseph Wibaux, président de la Mutualité Maternelle roubaïsoise, à prendre place au bureau et en rendant hommage à M. Foubert, le président fondateur de la Mutualité Maternelle de Lille, et à sa digne compagne, Mme Foubert, qui l'a efficacement secondé dans cette fondation.

Puis il a, au sujet de la protection de la mère et de l'enfant, associé l'hygiène sociale à la mutualité. Ensuite, après avoir adressé un témoignage flatteur à l'administration des Hospices de Lille, il a cédé la présidence à M. Lemay, représentant le président de cette administration, empêché. A côté de M. Lemay a pris place M. le comte Sabini.

Sociétés mixtes et familiales

M. Paul Martin, membre du Conseil supérieur de la Mutualité, présente d'abord un rapport sur les Sociétés mixtes et familiales, c'est-à-dire admettant comme adhérents, les femmes et les enfants.

Il établit d'abord que les femmes, contrairement à une opinion répandue dans les sociétés de secours mutuels, n'imposent pas à celles-ci des charges plus lourdes que les hommes, et montre l'opportunité et la nécessité de les enrôler dans la Mutualité.

Le rapport tend à l'adoption par le Congrès du principe de la Mutualité familiale qui semble devoir devenir la Mutualité de l'avenir.

Un vœu tendant à ce que des subventions spéciales soient accordées aux Mutualités familiales, a été adopté par l'Assemblée, conséquemment au rapport de M. Paul Martin.

L'Union mutualiste des Françaises

Un rapport est ensuite présenté par un membre de la section lilloise de l'Union mutualiste des Françaises, dont le siège est à Paris, et dont le but est de favoriser la création de sociétés de secours mutuels, principalement féminines et familiales. Le rapport tend à l'adoption par le Congrès de la loi sur cette Union, dont les membres, sans participer à aucun avantage, cotisent pour aider les sociétés.

A la suite de la lecture de ce rapport, M. Dubron félicite l'Union mutualiste des Françaises et sa dévouée, et fait ressortir l'influence de la femme dans les œuvres de solidarité, de bienfaisance et de dévouement, et de l'efficacité de son prosélytisme.

La Mutualité Maternelle

M. Paul Foubert, président de la Mutualité Maternelle de Lille, a la parole sur la question de la Mutualité Maternelle, dont il fait tout d'abord ressortir le caractère humanitaire en même temps que patriotique et national au premier chef. L'idée en est venue d'un vœu formulé au Congrès de Berlin en 1908 visant l'interdiction du travail pendant quatre semaines, aux femmes qui deviennent mères.

L'idée fut réalisée par quelques fabricants et négociants de Paris, à la tête desquels se trouvaient M. Félix Poinssineau et son ami M. Brillinsky. M. Foubert explique l'organisation et le fonctionnement de ces sortes de sociétés qui sauvent les mères et conservent la vie aux enfants, diminuant dans de notables proportions la mortalité infantile. Il montre leur rôle mutualiste et bienfaisant.

Comme conclusions du rapport de M. Foubert, l'Assemblée adopte les vœux suivants :

- 1° Que dans les Congrès futurs de Mutualité et d'Hygiène sociale, les Mutualités Maternelles et leurs services annexes fassent l'objet d'une classe spéciale et soient traités séparément dans une Assemblée générale particulière à laquelle seraient conviés les hygiénistes et les Mutualistes pour être entendus, chacun en ce qui le concerne, et travailler en commun au développement de cette œuvre.
- 2° Etant donné le caractère d'œuvres nationales qu'ont les Mutualités Maternelles en France et

l'intérêt considérable que le Gouvernement leur porte, en vue de la réalisation, de vœux émis au Congrès de Berlin concernant le repos de quatre semaines à imposer aux accouchées dans l'intervalle des mères et des enfants, que les Mutualités d'adultes qui ne pourraient imposer de repos de quatre semaines aux femmes de leurs Sociétés, se réunissent à leurs Sociétés, s'il s'agit de Sociétés féminines, s'entendent avec les Mutualités Maternelles ou s'y affilient pour assurer le service du paiement des indemnités pendant les quatre semaines qui suivront les couches.

3° Que les Sociétés de Secours mutuels fassent tous leurs efforts pour admettre la femme mariée ou non à la participation de tous les avantages prévus dans les dites Sociétés, dès l'âge de seize ans, en réservant aux Mutualités Maternelles le service des secours d'accouchement et autres s'y rattachant.

4° Que tous les industriels ou établissements quelconques occupant des femmes, consentent également un arrangement avec les Mutualités Maternelles, pour assurer à leurs ouvrières, en cas de naissance d'enfants, le repos de quatre semaines et le paiement aux accouchées des sommes prévues, en remplacement du salaire absent.

L'Assistance maternelle

Un autre rapport est présenté par M. le docteur René Potelet, inspecteur de la santé et de l'hygiène de Nord, sur l'Assistance maternelle, destinée à envoyer les mères malades et la mortalité intra-utérine, deux des causes de la dépopulation dans notre pays. Il propose comme moyens : les consultations de nourrissons, les chambres d'allaitement dans les usines, le repos de la femme sur le point de devenir mère, les maternités et les consultations obstétricales.

Il développe surtout la question du repos de la femme à prendre, si elle en a besoin, au moment où elle en a besoin et pour le temps qu'elle en a besoin.

Il traite ensuite de la consultation obstétricale dont il démontre l'utilité, et des maternités. Il cite comme exemple ce qu'il a établi à Wasquehal et qu'il voudrait voir reproduit dans chaque commune.

M. le docteur Potelet signale dans son rapport, les nombreuses sorties de mères de la maternité de l'hôpital avant le temps où elles peuvent, sans danger, reprendre le travail. La principale cause en est que ces mères ont laissé d'autres enfants à la maison, qui réclament leur soins. Il propose pour les retenir, le temps nécessaire de leur remettre une layette supplémentaire, et d'établir des abris pour les enfants restés à la maison.

M. le docteur Buc présente des observations sur les rapports de M. Potelet, de M. Potelet. M. le docteur Oui, de son côté, intervient aussi pour signaler les dangers de la stérilité et dans chaque maternité, des consultations obstétricales permanentes.

Le Congrès adopte aussi le vœu de M. Potelet tendant à conserver les mères à la Maternité de 15 à 20 jours, en leur octroyant une layette supplémentaire et en créant des abris pour les enfants qu'elles ont laissés à la maison.

La Protection de la première enfance

A ce moment M. Vaneauvenbergh, directeur du Sanatorium de Saint-Pol, prend la présidence, sur l'invitation de M. Dubron. Il donne immédiatement la parole à M. le docteur Paquet, de Douai, qui, de concert avec M. le docteur Deloarde, de Lille, a arrêté les termes d'un rapport très étendu sur la Protection de la première enfance.

Après avoir constaté le grand nombre de victimes que la mort fait chez les enfants de 0 à 1 an, il examine les remèdes apportés à cette désastreuse situation. Il signale d'abord la protection légale de l'enfance établie par la loi Roussel; mais il constate que cette loi est constamment violée et conséquemment sans grande efficacité. Il examine ensuite successivement les œuvres dont les résultats sont beaucoup plus tangibles : les Charités maternelles, dont l'idée revient à Beaumarchais; la Mutualité Maternelle, les Consultations de Nourrissons et Gouttes de Lait, les Crèches, les Chambres d'allaitement et Crèches industrielles et les Potpourris.

Le rapport donne sur chaque œuvre des éclaircissements détaillés et se termine par la recommandation d'avoir recours le plus souvent possible à l'allaitement maternel.

M. le docteur Aigre propose un supplément de sanction à la loi Roussel en rendant responsable le père de famille qui accepte une nourrice ne remplissant pas les conditions légales.

M. le docteur Oui objecte que cette nouvelle sanction ne serait pas plus appliquée que celle qui concerne les mères accordant des certificats de complaisance. Il ajoute qu'il a même constaté que des nourrices n'étaient nullement inquiétées bien que leur certificat constatât qu'elles n'étaient pas en règle avec la loi. Il estime qu'imposer à la nourrice une forte amende serait responsable le père de famille, serait bien plus efficace que la menace d'un emprisonnement de neuf mois qui n'est jamais appliquée.

M. le docteur Aigre signale une œuvre qu'il vient

de créer : une sorte de colonie enfantine établie dans un baraquement orienté de façon à recevoir constamment les rayons du soleil et destinée à recevoir pendant plus ou moins de temps, les enfants qui ne peuvent pas en être soignés ailleurs.

La lutte contre la mortalité infantile par l'enseignement

Un dernier rapport a été présenté par MM. Savary et Nicaut sur la lutte contre la mortalité infantile, par l'enseignement dans les écoles, collèges et lycées.

M. Savary a résumé la teneur concernant les connaissances à inculquer aux jeunes filles et aux garçons pour les préparer à remplir plus tard avec conscience et sûreté leurs devoirs de mères et de pères de famille.

Relativement à la puériculture à enseigner aux jeunes filles, les vœux suivants ont été adoptés :

- 1° Que l'enseignement de l'hygiène infantile soit donné dans tous les degrés de l'enseignement primaire, supérieur et secondaire;
- 2° Que les professeurs et maîtres soient préparés scientifiquement à donner cet enseignement, tant au point de vue théorique qu'en ce qui concerne la pratique;
- 3° Que l'enseignement soit donné en plusieurs années, les matières en étant réparties graduellement et de manière à éviter le surmenage du programme;
- 4° Que dans les écoles primaires et secondaires l'enseignement de la puériculture dirige la main vers la fréquentation sociale et post-scolaire de la consultation de nourrissons;
- 5° Enfin que les examens, depuis le certificat d'études primaires jusqu'au certificat d'aptitudes pédagogiques, comportent des compositions écrites et des questions orales spéciales pour sanctionner ces études.

Relativement à l'enseignement à donner aux garçons en vue de la lutte contre la mortalité infantile, il consiste à les prémunir contre les mauvaises habitudes et les maladies qu'ils pourraient contracter et qui seraient de nature à vicier le sang qu'ils doivent transmettre à leurs enfants.

Les vœux qui ont été adoptés à cet égard tendent : 1° à ce que cet enseignement figure dans les programmes officiels de l'enseignement public; 2° à ce que l'enseignement antialcoolique soit donné aux élèves des écoles primaires et à ceux des établissements d'enseignement secondaire après la 10^e année; 3° à ce que dans les collèges, lycées et établissements similaires, les jeunes gens soient dans la dernière année de leurs études, discrètement initiés aux dangers spéciaux que présentent certaines maladies; et 4° qu'en ce qui concerne au moins l'enseignement antialcoolique, il soit sanctionné par des épreuves spéciales dans les examens de fin d'études.

En fin de séance le congrès adopte encore un vœu, tendant à rendre obligatoire, l'installation de chambres d'allaitement dans les usines, et un autre visant l'insertion dans les livrets de mariage des avantages offerts par la mutualité féminine.

La Commission des retraites

Pendant l'assemblée plénière de l'après-midi, la commission des retraites mutualistes s'est réunie dans une autre salle de la Société Industrielle et a discuté, sous la présidence de M. Paul Martin, le rapport qui lui a été présenté sur la question. Les conclusions de cette commission seront discutées aujourd'hui en séance plénière.

LA SCRÉE

Un concert et une fête de nuit, ont été offerts aux congressistes à 8 h. 1/2, au Grand Palais d'États. Les attractions y étaient nombreuses et tous les numéros du programme ont obtenu un légitime succès. Pendant ce temps, le square Jusseu, resplendissait de brillantes illuminations électriques du plus charmant effet.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, 18 juin.

| TERME | New-York | | New-Orléans | |
|---------------------------|----------|---------|-------------|---------|
| | CE SOIR | PRÉCÉD. | CE SOIR | PRÉCÉD. |
| JUIN.....1909 | 10.99 | 10.96 | 10.85 | 10.84 |
| JULIET..... | 10.92 | 10.90 | 10.59 | 10.93 |
| AOÛT..... | 10.92 | 10.90 | 11.03 | 11.03 |
| SEPTEMBRE..... | 10.85 | 10.84 | 10.99 | 10.95 |
| OCTOBRE..... | 10.85 | 10.86 | 10.86 | 10.84 |
| NOVEMBRE..... | 10.85 | 10.86 | 10.85 | 10.85 |
| DÉCEMBRE..... | 10.89 | 10.89 | 10.83 | 10.83 |
| JANVIER.....1910 | 10.85 | 10.85 | 10.66 | 10.84 |
| FÉVRIER..... | — | — | — | — |
| MARS..... | 10.86 | 10.86 | 10.84 | 10.83 |
| AVRIL..... | — | — | — | — |
| MAL..... | 10.87 | 10.88 | — | — |
| Ports de États-Unis..... | 3.000 | 1.000 | Milles | |
| Ports de l'extérieur..... | 9.000 | 6.000 | | |

Une bonne occasion, n'est jamais annoncée qu'une fois, lisez régulièrement les annonces de ce journal.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

La Politique Générale

Paris, 18 juin. — Nous avons dit que l'Union des groupes démocratiques de la Chambre s'était déclaré prête à voter la confiance au gouvernement comme sanction au débat sur la politique générale. Avant de prendre cette décision, le groupe avait entendu l'un de ses membres, M. Joseph Reinach, qui s'est inscrit pour prendre la parole dans le débat.

M. Reinach a déclaré qu'il se proposait d'attirer particulièrement l'attention de la Chambre et du gouvernement sur les inconvénients qui résultent du jour de la réforme électorale et du statut des fonctionnaires. Il rappellera au gouvernement les promesses de la déclaration ministérielle, mais, d'ores et déjà, M. Reinach qui n'intervient que pour la forme, est décidé à se contenter d'une belle promesse de M. Clémenceau.

LES P. T. T.

Nouvelles mesures de rigueur
Paris, 18 juin. — M. Jaurès se fait l'écho du vœu répandu ce soir à la Chambre, que le ministère se prépare encore à frapper des centaines de postiers; plusieurs disaient même plus de deux mille. Il n'est pas certain que cette fois de révolutions, mais de déplacements d'office, constituant des disgrâces et des rétrogradations faisant perdre pour l'avancement trois, six ou neuf mois. Les ministres, interrogés par quelques députés, n'auraient pas même répondu. Ils auraient dit seulement que les chiffres indiqués paraissent excessifs.

LES SCANDALES DE LA MARINE

Perquisition chez M. Vitton, à Nice
Nice, 18 juin. — Une perquisition a eu lieu au domicile particulier de Vitton; elle a duré une heure. De nombreux papiers ont été saisis.
Nice, 18 juin. — Des perquisitions ont été faites non seulement à la Trésorerie; la caisse et la comptabilité étaient en règle. On aurait trouvé seulement 60 lettres adressées à M. Pelletan et treize à M. Tissier.

L'AFFAIRE STEINHEIL

Paris, 18 juin. — M. Antony Aubin s'est rendu dans la soirée à la prison Saint-Lazare pour mettre Mme Steinheil au courant de l'arrêt de la Chambre des mises en accusation.

L'INTERDICTION DE LA CÉRUSE

Paris, 18 juin. — Certains journaux ont rapporté que le ministre du travail, recevant une délégation d'employés et de contremaîtres, appartenant à des fabriques de céruse et qui lui étaient présentés par M. Saint-Venant, conseiller général socialiste-uniifié du Nord, avait déclaré qu'il trouvait fondées les réclamations des délégués en faveur de l'indemnité.

Les tremblements de terre en France

Marseille, 18 juin. — De nouvelles secousses ont été ressenties à Saint-Cannet et à Rognes. Dans la première de ces localités, des pans de mur se sont écroulés; dans la seconde, des éboulements de rochers se sont produits, obstruant la route sur plusieurs points.
Marseille, 18 juin. — L'église et le presbytère de Vauvenargues qui avaient été gravement endommagés par le tremblement de terre, se sont effondrés ce matin, au milieu d'un bruit effroyable. Il n'y a pas eu d'accident de personne.
Paris, 18 juin. — La « Petite République », de demain, annonce que M. Brisson, président de la Chambre, vient de décider d'envoyer trois mille francs pour les sinistrés de Provence.

LE TSAR ET LE KAISER

Saint-Petersbourg, 18 juin. — Il y a eu un déjeuner aujourd'hui à bord du « Hohenzollern », puis l'Empereur d'Allemagne, ayant fait ses adieux, le « Hohenzollern » est parti avec les vaisseaux qui l'escortaient.

Une ascension tragique en Russie

Saint-Petersbourg, 18 juin. — Trois membres de l'Aéro-Club de Saint-Petersbourg, le comte Rostovtsev, secrétaire personnel de l'Impératrice, l'ingénieur Paliskine avec sa femme et le lieutenant Germaï qui pilotait, firent une ascension en aérostat libre.

L'INCIDENT ANGLO-RUSSE

Saint-Petersbourg, 18 juin. — On communique ce soir, d'après un télégramme de Singfors, la version officielle que voici de l'incident.
Mercredi soir, le vapeur « Voortvoord », passait dans le détroit, où était l'escadre impériale, faisant route pour l'Angleterre, avec un cargaison de bois de charpente, quand par suite d'une infraction aux ordres donnés, on lui signala de venir au vent. Le vapeur n'ayant pas obéi à cette injonction, la vedette tira d'abord trois charges à blanc, puis quatre obus.

LES RELATIONS POSTALES ENTRE LE BRÉSIL ET LA FRANCE

Rio-de-Janeiro, 18 juin. — Le ministre des Affaires étrangères et le ministre de France ont signé la convention pour l'échange des colis postaux sans valeur déclarée, entre le Brésil et la France.

LES CHEMINOTS CORSES

Paris, 19 juin. — L'Humanité reçoit la dépêche suivante :
Bastia, 18 juin. — La grève des cheminots de fer corses

Les journaux de Paris de samedi matin

Paris, samedi 19 juin.
LES SCANDALES DE LA MARINE
Du Rappel :
« Le pays, anxieux, attend d'être fixé sur le sort de la marine. La seule question qui le préoccupe légitimement est de savoir si, après avoir libéralement dépensé des milliards, il y a ou non une marine. Si nous n'avons plus de marine, il faudra dire pourquoi. Il faut signer à la justice du peuple les auteurs de ce crime contre la défense nationale. Il faut en finir, nous voulons toute la vérité, tous les coupables et toutes les sanctions ».

L'AMNISTIE

Du Soleil :
« En refusant l'amnistie aux catholiques, M. Briand a entendu montrer à ses amis de la sociale qu'il est resté l'homme des piques, des fusils et de la grève générale. En refusant à Camille des droits, le parti de l'aquarium, où ce ministre étale ses ses nageoires, place Vendôme. Pour une politique de représailles, voilà bien une politique de représailles. La République ne peut avoir d'autre chef elle est un parti devant gouverner pour vivre et non vivre pour gouverner ».

LA SEANCE DE LA CHAMBRE

« Quand elle a vu hier M. Delahaye apparaître à la tribune, la Chambre a eu un arrière-goût du Panama, un frisson quasi la petite secousse de la peur. M. le ministre de la Justice a planté ses crocs dans les reins de la Chambre et il l'a secoué à les rompre. Son réquisitoire se résume en ces trois mots : « Corruption », « impuissance », « anarchie » et le remède en un mot, « monarchie ».

Nouvelles Régionales

LES CENTIMES DE LA BOURSE DE COMMERCE A LILLE. — Une réunion de protestation. — Un meeting de protestation a eu lieu vendredi soir, au Gymnase municipal, sous la présidence de M. Neveu, président de la Fédération des débiteurs de bourgeois et de divers représentants des Syndicats commerciaux de Lille. Se sont fait entendre tout à tour : M. Crapet, secrétaire de la Fédération des débiteurs de bourgeois, qui expose la gravité du conflit, puis M. Spriet, avocat-conseil, qui expose la question au point de vue juridique. L'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :
« Les commerçants de la troisième catégorie réunis au Gymnase, protestent contre les impositions intérieures qui leur sont réclamées, cette année, pour les frais de la Bourse de Commerce de Roubaix, impositions qui sont disproportionnées avec leur représentation à la Chambre de Commerce, demandant mandat à la Commune

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— Jeudi, a été célébré, en la cathédrale de Roubaix, le mariage de M. Ernest Boissonnet, lieutenant d'artillerie, fils de M. le baron Boissonnet, avocat, ancien magistrat, conseiller d'arrondissement, à Douai, avec Mlle Isabelle Dubuis, fille de M. L. Dubuis, président du conseil de la Chambre de Commerce, administrateur délégué des Hauts-Fourneaux de Roubaix.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, vendredi 18 juin.
2 heures soir, 16° au-dessus de zéro, 775, beau temps.
10 heures soir, 16° au-dessus de zéro, 775, beau temps.
Samedi, 19 juin.
Minuit, 12° au-dessus de zéro, 775, beau temps.
2 h. matin, 12° au-dessus de zéro, 775, beau temps.